

Glossaire

Programme suisse pour Erasmus+ Projet de mobilité dans la formation des adultes

Terme	Signification
Accords	Un accord de travail conclu entre l'institution suisse et l'institution partenaire qui décrit les objectifs et l'objet de la phase de mobilité et permet ainsi de garantir la pertinence et la qualité de l'activité de mobilité concernée.
Activité d'enseignement	Activité professionnelle réalisée en tant que formateur-trice.
Aperçu financier	Tableau qui récapitule toutes les informations pour chaque mobilité (période, pays, subventions). Ce tableau accompagne le contrat.
Attestation de participation	La confirmation par l'institution partenaire de la participation effective des participant-e-s à des manifestations, à des cours ou à des stages d'observation. Ce document doit comporter le nom complet des participant-e-s, le lieu, la date et le nom de l'institution qui a organisé l'activité.
Besoins spécifiques	Le soutien financier accordé aux personnes souffrant d'un handicap prend en compte les coûts réels.
Call	Les appels à projets publiés sur le site Internet movetia.ch sont aussi appelés «calls».
Consortium	Regroupement de trois institutions ou plus qui préparent, réalisent et évaluent un projet ensemble. C'est le coordinateur du consortium qui dépose la demande. Toutes les institutions doivent être établies en Suisse.
Contrat de subvention	Le contrat de subvention (en double exemplaire) est envoyé après que Movetia a rendu une décision positive, au plus tard avant le début officiel du projet. Il définit le montant maximal de la subvention accordée et règle les accords conclus entre Movetia et le-la responsable de projet quant aux contenus.
Critères d'évaluation	Les critères d'évaluation sont ceux qui servent à l'évaluation d'une demande. La demande est examinée sur les plans formel et financier et au point de vue du contenu, tant au niveau de l'institution qu'au niveau du projet.
Critères d'exclusion	Critères entraînant la non-éligibilité d'une demande à une subvention.

Date limite de dépôt de la demande	Date à laquelle le formulaire de demande doit être déposé auprès de Movetia au plus tard pour que l'éligibilité de la demande à une subvention puisse être évaluée.
Demandeur	Institution qui dépose une demande de subvention. Les demandeurs peuvent déposer leur demande séparément ou au nom d'une autre institution impliquée dans le projet (voir «consortium»).
Diffusion	La promotion du projet et la diffusion de ses résultats font partie intégrante du contrat de subvention. Ces opérations permettent aux institutions participantes de faire connaître leurs résultats et de renforcer l'impact des projets concernés. Les résultats des projets doivent être communiqués à différentes parties prenantes via divers canaux pour que leur effet et leur valeur ajoutée puissent être démontrés à un large public. Les responsables de projet bénéficiaires doivent mentionner le soutien de Movetia dans l'ensemble de leurs communiqués et de leurs publications. Cette règle s'applique indépendamment du support de communication (y compris Internet) et vaut pour toutes les activités pour lesquelles l'aide financière accordée est utilisée.
Durabilité	Movetia ambitionne d'ancrer durablement des structures de mobilité et une culture de la mobilité dans la formation des adultes.
Evaluation	Les responsables de projet sont tenus de procéder à un monitoring interne et à une évaluation formative du projet au niveau de l'institution comme au niveau du projet.
Financement	Le soutien financier est accordé sous la forme de forfaits (voir le tableau des subventions sur le site Web) pour l'organisation, le voyage et le séjour. Les subventions permettent la réalisation d'un projet et doivent contribuer à son développement dans la durée.
Formation continue	Participation à des cours, à des séminaires, à des congrès ou à des conférences. Les formations continues spécifiques à une profession, les formations continues permettant d'obtenir un diplôme reconnu par la Confédération et les formations continues destinées aux enseignant-e-s dans le domaine de la formation formelle font partie des catégories «Formation professionnelle», «Enseignement scolaire» et «Enseignement tertiaire».
Formulaire de demande	Les documents nécessaires au dépôt d'une demande peuvent être téléchargés à partir du mois de décembre. Le demandeur doit déposer sa demande en ligne via le site Web movetia.ch .
Guide du programme	La procédure à suivre lorsqu'on réalise des projets de mobilité et de coopération européens s'appuie sur les directives du guide du programme Erasmus+. Les responsables de projet sont prié-e-s de consulter ce document. En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, c'est la version anglaise qui fait foi.
Institution partenaire	Institution du pays d'accueil participant à un projet sans déposer elle-même de demande.
Job shadowing (Stage d'observation)	Un type d'activité de mobilité : un séjour de courte durée dans une institution partenaire à l'étranger au cours duquel les participant-e-s accompagnent des collègues de l'institution d'accueil dans leur travail quotidien, échangent au sujet de pratiques éprouvées, acquièrent des

	compétences et des aptitudes et/ou nouent des partenariats à long terme par le biais d'une observation active.
Kick Off (Manifestation)	Une manifestation à laquelle tous les porteurs de projet sont tenus de participer a lieu au moment du lancement officiel des projets. Movetia y présente les documents permettant de procéder à l'assurance qualité et de justifier les mobilités et les met à la disposition des participant-e-s. La manifestation sert aussi de plateforme de réseautage pour les porteurs de projet.
Mobilité (=séjour à l'étranger)	Déplacement physique d'une personne dans un autre pays dans le but d'y suivre une formation continue professionnelle ou d'y réaliser une activité d'apprentissage informelle.
Modalités de financement	<p>Une première tranche correspondant à 80% du montant de la subvention accordée est versée au début du projet. Au terme du projet, Movetia vérifie si la deuxième tranche peut être versée (jusqu'à concurrence des frais effectifs, mais à hauteur des 20% de la subvention restants au maximum) ou si un remboursement doit être demandé.</p> <p>Lors de l'examen de la demande, Movetia décide si un projet doit être considéré comme un projet à risque (voir ci-dessous) ou non.</p>
Modification du contrat	<p>Les changements apportés au contenu du contrat en ce qui concerne l'adresse, la personne habilitée à signer, les coordonnées bancaires ou la prolongation du contrat de subvention liant l'agence nationale Movetia et le porteur de projet peuvent être soumis à Movetia après la conclusion du contrat de subvention au moyen du formulaire de demande disponible sur le site Web (demande écrite).</p> <p>Ces modifications doivent toujours être approuvées par écrit par Movetia.</p>
Pays partenaires	<p>Pays qui ne sont pas pleinement associés au programme Erasmus+.</p> <p>Ils se différencient des pays participant au programme.</p> <p>https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/who-can-take-part_fr</p>
Pays participant au programme	<p>Pays de l'Union européenne et pays tiers disposant d'une agence nationale qui sont pleinement associés au programme Erasmus+.</p> <p>https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/who-can-take-part_fr</p>
Porteur de projet	Un porteur de projet est une institution dont la demande de subvention a été acceptée.
Programme suisse pour Erasmus+	Les projets de mobilité et de coopération européens dans la formation des adultes font partie du programme d'éducation et de formation Erasmus+. Depuis 2014, la Suisse n'est plus associée à ce programme : elle en est un pays partenaire. La participation de personnes et d'institutions suisses est financée par le biais du programme suisse pour Erasmus+.
Projet à risque	Lors de l'examen de la demande, Movetia décide si un projet d'une durée de 24 mois doit être considéré comme un projet à risque. Si tel est le cas, les modalités de paiement sont adaptées : une première tranche correspondant à 40% du montant de la subvention accordée est versée au début du projet. Une deuxième tranche de 40% est versée après l'examen d'un rapport intermédiaire (vérification des

	<p>paiements lorsque la première année du projet est écoulée). Au terme du projet, Movetia vérifie si la troisième tranche peut être versée (jusqu'à concurrence des frais effectifs, mais à hauteur des 20% de la subvention restants au maximum) ou si un remboursement doit être demandé.</p>
Rapport final	<p>Au terme du projet, le porteur de projet doit remettre un rapport final à Movetia dans le délai imparti. Pour ce faire, il doit remplir et signer le formulaire mis à disposition par Movetia pour le rapport final. Le rapport final informe par écrit sur le déroulement du projet.</p>
Rapport intermédiaire	<p>Le rapport intermédiaire informe par écrit sur l'état d'avancement et du développement d'un projet. Seul-e-s certain-e-s porteurs de projet doivent remettre un rapport intermédiaire. Movetia décide des modalités.</p>
Résultats d'apprentissage	<p>Données indiquant ce qu'un-e apprenant-e sait, connaît et est capable de faire au terme d'un processus d'apprentissage : connaissances, aptitudes et compétences.</p>
Visite de projet	<p>Movetia est tenue d'effectuer un certain nombre de visites de projets. Ces visites ont pour but de vérifier l'état d'avancement du projet et de permettre un échange entre les responsables de projet et Movetia.</p>
Visite préparatoire	<p>Les visites préparatoires organisées dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+ permettent au personnel éducatif de rendre visite à ses futurs partenaires de projet dans les pays participant au programme Erasmus+ en amont d'un projet de mobilité pour nouer des contacts et préparer les projets. Une demande peut être déposée.</p>